

N° - 1640 /AIRP

Abidjan, le **12 SEP. 2023**

**NOTE D'INFORMATION**  
**A L'ATTENTION DES DISPENSATEURS DE PRODUITS**  
**PHARMACEUTIQUES**

Constatant avec une grande préoccupation, l'augmentation alarmante de la consommation d'une drogue appelée « **KADHAFI** », à base de Tramadol combiné à des boissons énergisantes alcoolisées, l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) rappelle aux dispensateurs que :

- La délivrance de toute spécialité à base de Tramadol se fait uniquement sur présentation d'ordonnances médicales prescrites par des professionnels de santé, régulièrement inscrits à leurs Ordres respectifs ;
- Toute délivrance d'un médicament contenant du Tramadol, doit être enregistré dans un ordonnancier tenu à la disposition des services de l'inspection pharmaceutique.

Le Tramadol est un puissant antalgique, analogue structural de la morphine, dont le mésusage entraîne de graves conséquences en matière de santé publique.

Toute dispensation de spécialité pharmaceutique à base de Tramadol, en dehors d'une prescription médicale, expose les contrevenants à des sanctions disciplinaires et/ou pénales.

Nous comptons sur votre entière collaboration pour mettre fin à son usage abusif.



**Dr Assane COULIBALY**

**P.J.** : Liste des médicaments homologués contenant du Tramadol

**Ampliations :**

- Ordre des Médecins
- Ordre des sages-femmes
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes
- CNOP
- UNPPCI
- CILAD
- CNLC
- Gendarmerie, Douanes, Police